

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

82/468

DECRET N° _____ / du 26/5/1982

Rapportant le décret n° 81/838 du 11.12.1981
portant révocation de certains Auditeurs de
Justice.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

(/U la constitution du 8 juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de
la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
(/U le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 2 juin 1961 susvisée ;
(/U le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations
des fonctionnaires ;
(/U l'ordonnance 63/10 du 6 novembre 1963 portant l'organisation judi-
ciaire et la compétence des juridictions ;
(/U le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglémentant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégration, reconstitutions de carrière et reclassements.
(/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dis-
positions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
(/U l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/U le décret 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres ;
(/U le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/U le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des membres
du Gouvernement ;
(/U la lettre n° 0302/MJ-CAB du 04.3.82 du Directeur de Cabinet du
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice transmettent le dossier de l'inté-
ressé.

DECRETE :

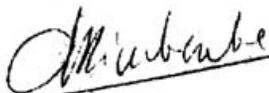
Article 1er : Est et demeure Rapporté le décret n° 81/838 du 11.12.1981
portant révocation de certains Auditeurs de Justice en ce qui concerne
Monsieur MAHOUNGOU-GOUAKOU Victor.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 26 Mai 1982

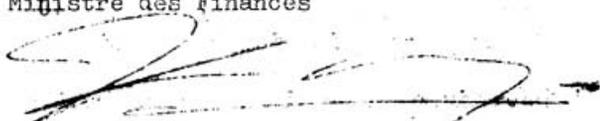
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE

Le Ministre des Finances



IPIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

AMPLIATIONS :

PM	1
MJ/CAB	2
SGJ/DSAF	4
D.B.	2
DCF	1
SGCM/BC	3
Cour Suprême	1
Parquet Général	2
Dossier	2
Intéressé	1

